

Taxer les pollueurs

Comment faire quand plusieurs pollueurs sont à l'origine d'une contamination et qu'il est impossible de déterminer leurs responsabilités respectives ? L'économiste François Cochard propose un système de taxes et de subventions indexées sur la pollution ambiante pour les inciter à changer leurs comportements.

La France, grand producteur agricole, consomme énormément d'engrais. Une partie de ces engrais n'est pas absorbée par les plantes et aboutit dans les nappes phréatiques et les rivières¹. « *On estime que la quantité d'engrais y est quatre fois supérieure au seuil raisonnable* », explique François Cochard, chercheur au Centre de recherches sur les stratégies économiques (CRESE). Ses travaux portent sur les instruments économiques susceptibles de réduire les émissions de polluants². Il explique : « *Les politiques ont d'abord opté pour des systèmes de réglementation et de sensibilisation. Des études menées au niveau de l'Union Européenne ont prouvé que ces mesures n'étaient pas suffisamment efficaces. Les agriculteurs ne polluent pas par vandalisme ! Ils agissent de façon rationnelle, en fonction des contraintes de leur activité. Pour les inciter à polluer moins, il faut intervenir sur leurs coûts de production.* » C'est l'objectif des taxes : ajouter un coût

supplémentaire correspondant au dommage causé à l'environnement. Mais comment calculer ce coût ? On peut observer la pollution émise quand elle provient d'une source unique. Mais les responsables sont souvent nombreux et il est difficile

“ **Les agriculteurs ne polluent pas par vandalisme** ”

d'évaluer leurs contributions respectives. On peut alors taxer les engrais. Or, la plupart des agriculteurs les produisent eux-mêmes et on ignore quelles quantités ils répandent.³ En outre, les taxes sont impopulaires. « *Pour les faire accepter, les politiques appliquent souvent les taxes avec un*

montant trop faible pour qu'elles aient un réel effet incitatif », déplore François Cochard.

En Suède, un système qui repose sur la coopération du pollueur a été testé avec succès. Il consiste à déterminer un seuil de pollution acceptable pour ne taxer que l'excédent. Parallèlement, on aide l'agriculteur à estimer la pollution qui s'échappe de son exploitation et à adapter ses pratiques. Comme cela nécessite une certaine organisation et l'intervention de bureaux d'études spécialisés, cette idée n'a été appliquée que de façon marginale.

François Cochard propose un système de taxe et de subvention basées sur la pollution ambiante. Après avoir mesuré la pollution sur un site donné, on impose au groupe de pollueurs une taxe dont le montant dépend de l'effort collectif. Ce système prend en compte les interactions stratégiques entre individus. « *Les paysans ont tout intérêt à se coordonner*



“ **Intervenir sur les coûts de production** ”

pour réduire collectivement leurs émissions de polluants, si on taxe les excès de pollution et que l'on attribue des subventions dans le cas contraire », explique François Cochard. Il a évalué expérimentalement l'efficacité de cette taxe. Plusieurs groupes d'individus ont participé à des jeux de rôle dont les caractéristiques correspondaient aux théories à tester. Ces jeux en réseau sur ordinateur permettent d'observer les interactions entre les différents acteurs. Pour que les comportements soient les mêmes que dans une situation économique réelle, les joueurs remportent l'argent des gains qu'ils accumulent pendant la simulation. Les résultats de ces expériences sont en faveur de l'efficacité de la taxe ambiante. Mais

celle-ci n'a jamais été appliquée car elle évoque une sanction collective. « *J'envisage d'expérimenter des variantes susceptibles de remporter l'adhésion des agriculteurs. On peut par exemple imaginer un système de taxe / subvention ambiante dont ils pourraient être dispensés en choisissant de révéler et d'améliorer leurs pratiques* », propose François Cochard.

■ **Contacts :**
François Cochard
Centre de recherches sur les stratégies économiques (CRESE)
EA 3190
Tél. 03 81 66 67 76
francois.cochard@univ-fcomte.fr

¹ Dans les cours d'eau, lacs ou littoraux ainsi « engraisés », des algues se développent à l'excès. Quand elle meurent, leur processus de décomposition absorbe une grande partie de l'oxygène de l'eau. Cela met en péril les espèces animales et végétales qui y vivent.

² Pour l'agriculture, il s'agit d'engrais, mais aussi de pesticides, de fongicides. Les instruments économiques présentés ici avec l'exemple de la pollution agricole peuvent être appliqués dans d'autres contextes de pollution diffuse (pollution industrielle par exemple).

³ Les engrais naturels, du type fumier ou lisier, polluent au même titre que les engrais chimiques.